

Beaucoup de bruit... pour rien ?

Dans la continuité de l'évaluation cartographique de l'environnement sonore réalisée en 2017 et approuvée par le Conseil Communautaire du 24/06/2019, le projet de Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE) de l'agglomération Versailles Grand Parc (VGP) mis en consultation de mars à mai 2022, présente le bilan des actions menées, les actions en cours et l'analyse d'impact des projets à venir. Actualisés tous les cinq ans, les PPBE de la Préfecture et du Département seront renouvelés en 2023 pour 2024-2029. Une association a demandé en juin aux élus de ne pas voter le texte mis en consultation, dénonçant « pour l'essentiel un pur exercice administratif ». Il n'a pas encore été soumis au vote du Conseil communautaire afin d'intégrer les retours de la consultation.

Cela représente un gros travail de recensement des actions intégrées dans les divers plans gérés par l'Etat et les collectivités territoriales (PPBE, SDRIF, PCAET, PLHi, PLU, PLD, PDU, Schéma directeur cyclable) que nous tenons à saluer. Mais les délais d'élaboration sont bien trop longs et les plans d'action mériteraient d'être développés pour refléter une politique sociale volontariste. L'objectif de définir et préserver des zones calmes n'est pas vraiment traité faute de consensus et reporté sur la durée du plan. Mais surtout, alors que VGP comporte trois aérodromes, dont Toussus-le-Noble, 4ème plateforme aéroportuaire française en terme de nombre de mouvements, les actions contre le bruit aérien se limitent à la maîtrise de l'urbanisation autour des aéroports et à l'information sur les niveaux sonores relevés, récapitulatif de données connues de longue date et dont la pertinence des indicateurs est contestée, sans véritable vision d'avenir. Le plan d'actions à 5 ans ne comporte aucune mesure sur « l'aérien » alors que les associations jugent les restrictions sur les vols mises en place par la préfecture insuffisantes, réclament une mesure plus juste de fréquence des émergences bruyantes, la réduction du trafic, l'éviction des avions bruyants et le traitement des plaintes, et dénoncent l'indigence des contrôles et le manque de moyens de la Brigade de Gendarmerie du Transport Aérien.

La prévention du bruit est aussi affaire de changement de pratiques et de lutte contre les incivilités. La sobriété énergétique devrait constituer un levier. Les conseils de quartier pourraient être mis à contribution pour inventorier les plaintes des citoyens et suivre les plans d'action associés : rodéos urbains (Versailles n'échappe pas à ce fléau), poids lourds traversant la ville en contravention, soirées arrosées en place publique, annonces sonores dans les gares, point d'apport volontaire de verre placé dans une rue paisible sans consultation... Hautement impactant sur la qualité de vie, ce sujet complexe mérite stratégies à moyen terme et co-construction avec les parties prenantes.

Anne-France Simon

ensemblevivonsversailles@gmail.com

Ensemblevivonsversailles.fr